

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 18 MAI 2017

Approbation compte rendu du 06/04/2017 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Murielle Sardan

Intervention du Bureau d'études HORIZONOVA pour le plan de désherbage et de gestion différenciée

01 Budget Principal – Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre les décisions modificatives suivantes concernant le budget principal :

Fonct R – 7411 – Dotation forfaitaire	- 15 605€
Fonct R – 74127 – Dotation péréquation	+ 15 605€

Fonct R – 74121 - DSR	+ 928€
Fonct R – 74127 – Dotation péréquation	+ 14 615€
Fonct D – 022 – Dépenses imprévues	+ 15 543€

Le conseil municipal, après délibération, donne son approbation à l'unanimité.

02- Fermeture bureau de poste et transformation en RPC

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la poste du 01 juillet 2016 exposant la situation du bureau de poste de Saint Geniès stipulant qu'au vu de l'activité actuelle et la baisse de la fréquentation, le maintien du service serait amené à évoluer en fonction du taux d'activité soit 12 heures par semaine sans garantie de pérennité au-delà de 2017.

Vu la proposition de Mme Brousse du magasin Proxi d'assurer l'activité postale dans son établissement sous la forme d'un relais poste commerçant,

Considérant que les horaires d'ouverture du relais poste commerçant offriraient une accessibilité renforcée aux services postaux,

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal se prononce pour le maintien de l'activité du service postal et la continuité de la présence postale sur la commune en la faisant évoluer via la prise en charge du service postal par le relais poste commerçant « Proxi » au 1^{er} Octobre 2017.

03 – Signalisation touristique – charte départementale

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les difficultés de signalisation au carrefour des activités touristiques (et notamment au croisement des quatre routes).

Il propose au conseil de signer la Charte départementale de Signalisation d'Information Locale afin d'avoir une homogénéité sur le département en terme de signalisation et de mettre aux normes l'affichage « sauvage ».

De plus, il propose au conseil d'étudier la mise en place de mâts et de réglettes pour les acteurs de la vie touristique sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Maire à signer la charte départementale de signalisation d'information locale
- DEMANDE à Mr le Maire de faire chiffrer le coût de la mise en place de mâts et de réglettes aux carrefours

04 – Préau Ecole Maternelle – Lancement consultation des entreprises

Vu la délibération n°08 et n°09 du 10/11/2016 valant les projets de Salle pour les TAP et le Préau de l'école maternelle pour un montant HT de 158 942.92€,

Mr le Maire propose au conseil de lancer la consultation des entreprises en maçonnerie, ossature métallique, charpente bois, couverture zinc et électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises pour des travaux durant la période estivale et CHOISIT les entreprises suivantes pour la consultation :

- Maçonnerie : Entreprises Fraysse, Rond et Chazottes
- Ossature métallique : Passerieux et Fils, entreprise Doursat
- Charpente bois : Entreprises Renaudie et Camuzet-Rouvès
- Couverture Zinc : Bouyssou couverture, Prouillac couverture
- Electricité : Elec Services Plus, Domo 24

05 – Eclairage public – Abri bus Quatre routes RD 704

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande qu'il a reçu des familles dont les enfants empruntent la ligne de bus Sarlat – Périgueux pour la mise en place d'un éclairage à l'abri bus en face de l'hôtellerie La Borie car l'hiver les enfants mettent leurs bagages dans les soutes côté route et c'est dangereux.

La Commune de St Geniès étant adhérent du Syndicat Départemental d'Energies e la Dordogne et ayant transféré sa compétence éclairage public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE le SDE24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement
- DECIDE de confier le projet au SDE 24
- MANDATE Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

06 – Personnel – modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'année de stagiairisation de Mr Fayat s'arrête le 31 Mai 2017 et qu'en accord avec l'agent, Mr le Maire propose à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois communaux :

- suppression du poste d'Adjoint technique à temps plein
- création d'un poste d'Adjoint technique à mi-temps, avec effet au 1er Juin 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition du Maire et demande au Comité technique de donner son avis.

07 – Personnel – Contrat adjoint technique à mi-temps

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un contrat pour un adjoint technique à mi-temps pour pallier à la réduction du temps de travail d'un agent en voie de titularisation.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le contrat.

08 – Agence Technique Départementale – souscription à l'outil cartographique

Monsieur le Maire propose au conseil de souscrire en supplément auprès de l'ATD un outil cartographique via une plateforme internet avoir d'voir sur une même carte la cadastre et des informations complémentaires.

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition du Maire et l'AUTORISE à signer la proposition financière à hauteur de 0.20€ par habitant.

09 –Chapelle du Cheylard – Dons

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint Geniès a été créée afin de recueillir des dons pour la réhabilitation du patrimoine.

L'association nous a reversé un montant de 20 000€, correspondant aux dons des adhérents pour la conservation des peintures de la Chapelle du Cheylard et Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de l'encaisser et de l'affecter au projet détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à émettre un titre à hauteur de 20 000€ afin d'encaisser le chèque de l'association au compte 1328 de l'opération « Chapelle du Cheylard »
- DEMANDE au Maire de l'affecter au paiement des factures de la peintre Cornélia CIONE.

QUESTIONS DIVERSES

- Vente de la parcelle ZX 150 à la Zone Artisanale à Driss Deviers – accord à l'unanimité
- L'association Pirate qui a recueilli les chiots vivant dans une poubelle de St Dramond nous demande de signer une convention avec la fondation 30 Millions 'amis pour la stérilisation des chats errants et nous demande de financer la stérilisation d'un chat à la croix de la borie pour un montant de 80€ - Contre à la majorité
- Demande de Stéphane Vigier pour l'installation d'un panneau à chaque entrée de bourg et notamment au carrefour des 4 routes d'interdiction aux + de 12 tonnes. Le Maire va se rapprocher du Conseil départemental.
- Problème de stationnement le long de la route du Pré des combes et notamment pour les manifestations de la salle des fêtes et les ateliers à la Mairie. Le Maire va demander aux agents communaux de déplacer le panneau d'interdiction de stationner.
- Autorisation de passage de la Star Quad Noir le 24/09/2017 : Accord à l'unanimité mais sous réserve que l'association remette en état les chemins après leur passage, que les circuits ne soient pas enregistrées et qu'il n'y ait pas de passage en suivant et que les horaires de passage soient transmis aux sociétés de chasse
- Mise en place du vitrail à la Chapelle de Pelvezy le samedi 20 Mai à 11h
- Répartition des permanences au bureau de vote du 11 et 18 Juin
- Organisation de la fête du 19 au 21 Août : Souci avec les normes de sécurité à mettre en place à cause du Vigipirate attentats et de l'Etat d'urgence. Il faut renforcer la sécurité, fermer le bourg de 20h à 3h tous les soirs, mettre des blocs bétons ou camions pour empêcher les voitures bélier... Le comité des fêtes demande à la commune de financer 2 toilettes chimiques.
- TAP 2017/2018 : le nouveau Président de la République a annoncé qu'il donnerait le choix aux Maires de garder l'organisation des TAP. Pour l'instant pas de décret et il faut harmoniser avec les autres communes du canton pour le Centre de loisirs. Discussion à venir à ce sujet.

Prochaines réunions du Conseil :

- le Jeudi 22 Juin 2017 à 20h30